

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 4 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre Avril à vingt heures et douze minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 28 mars 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - JUGEL Steven - WHITE Cécile - MAHIEUX Jérémy - MORIN-DIEGO Isabelle - GRANDVALLET Chantal - PICARD Laurence - DENIS Stéphane.

Absents excusés : LARGEAU Chantal ayant donné pouvoir à LE MOIGNE Nolwenn - TRANVAUX Patrice ayant donné pouvoir à ALIX Mathilde - MOUNIER Benoît ayant donné pouvoir à MAHIEUX Jérémy - DELOURME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à PICARD Laurence - ARGENTE Luce ayant donné pouvoir à GABARD Bruno.

Secrétaire de séance : Bruno GABARD.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2024/22

Objet : Affectation du résultat 2023 – Budget principal.

Les résultats de l'année 2023 du budget principal sont rappelés au Conseil municipal.

Le compte administratif 2023 du budget principal présente un excédent de fonctionnement de 439 537.83 €, un résultat d'investissement de 352 966.62 € et un besoin de financement de la section d'investissement de 943 014.47 € en prenant en compte les restes à réaliser.

Résultat de fonctionnement 2023 à affecter	439 537,83 €
Résultat d'investissement 2023	352 966,62 €
RAR recettes	818 469,91 €
RAR dépenses	-2 114 451,00 €
Solde des RAR	-1 295 981,09 €
Total besoin de financement de la section d'investissement	-943 014,47 €

La section d'investissement ayant un besoin de 943 014.47 €, le résultat de la section de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-----------------|------------------|---------------------------|
| - Présents : 14 | - Pour : 19 | - Majorité absolue : 10 |
| - Votants : 19 | - Contre : 0 | - Suffrages exprimés : 19 |
| | - Abstention : 0 | |

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'affectation des résultats telle que présentée à savoir :
 - o au compte 1068 la somme de 439 537.83€
 - o au compte 001, la somme de 352 966.62 €

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,
Maire.



Monsieur Bruno GABARD,
Secrétaire de séance.